

Certified true copy of the original

- 9 JUL 2024

M^e Pierre Metzler
Notary in Luxembourg



RevoCar S.A.

société anonyme

siège social : 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Numéro:

CONSTITUTION DE SOCIETE DU 09 JUILLET 2024.

In the year two thousand and twenty-four, on the ninth day of July.

Before Us, *Maître* Pierre **METZLER**, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Stichting RevoCar, a foundation (*stichting*) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Museumlaan 2, 3581 KK Utrecht (The Netherlands), registered with the Dutch Business Register (*Kamer van Koophandel*) under the number 866714650 (the "**Shareholder**"),

here represented by Alejandro GIMENO, employee, with professional address at Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power, after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the "**Articles**") of a company, which it declares to establish as follows:

FORM, NAME, REGISTERED OFFICE, OBJECT, DURATION

1. FORM AND NAME

1.1 There exists a company in the form of a public limited liability company (*société anonyme*) under the name "**RevoCar S.A.**" (the "**Company**") qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the "**Securitisation Act 2004**"), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Securitisation Act 2004, the

Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "**Companies Act 1915**"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the Articles.

1.2 The Company may have one (1) shareholder (the "**Sole Shareholder**") or more than one shareholder. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

2. REGISTERED OFFICE

2.1 The Company has its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The sole director of the Company (the "**Sole Director**") or, as the case may be, the board of directors, its members being the "**Director(s)**", of the Company (the "**Board**") is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office or to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg and amend these Articles accordingly.

2.3 In the event that, in the opinion of the Sole Director or, as the case may be, the Board, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

3. DURATION

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 23 below, or by the Sole Shareholder.

4. CORPORATE OBJECT

4.1 The corporate object of the Company is to act as securitisation company in the context of one or more transactions governed by and under the Securitisation Act 2004.

4.2 The Company may, *inter alia*, enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity or synthetically, risks relating to receivables of any kind, claims, securities in any form, other assets, obligations or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of financial instruments (*instruments financiers*) under one or more programmes as well as under single issuances and/or entry into any type of loan (by itself or by another securitisation entity), the value, return, interest or yield of which depends on the risks acquired or assumed by the Company.

Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities, financial instruments, including bonds, certificates, debt or equity instruments issued by, or participations in undertakings for collective investments, real estate funds, funds of any kind, trusts, international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies, partnerships or other undertakings within the limits of the law;

(b) to the extent permitted under the Securitisation Act 2004, actively manage or have a third party actively manage a pool of risks it securitises, consisting of debt securities, debt financial instruments or claims for as long as the financial instruments issued in order to finance the acquisition of this pool of risks are not offered to the public;

(c) acquire, by any means, receivables of any kind (including, without limitation, any short term receivables), claims, loans, which may or may not be embedded in securities, other credit facilities, structured deposits, receivables relating to other goods or structured products relating to commodities or assets (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets (including any movable or immovable and tangible or intangible assets);

(d) sell, transfer, assign, charge, pledge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board or any person appointed for such purpose shall approve at such time, or as determined by the relevant securitisation or issue documents;

(e) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the

limits of Article 61(3) of the Securitisation Act 2004, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(f) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions, repo agreements and including but not limited to, other techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks;

(g) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options, derivatives, repurchase, stock lending) and any similar transactions;

(h) issue bonds, notes, participating certificates or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities, or any other form of financial instrument and enter into any type of loan, the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company;

(i) enter into any type of loan agreements as borrower, in order to fund the acquisition or assumption of risks, to comply with any payment or other obligation it has under, any of its securities, financial instruments, loans or any agreement entered into within the context of its activities; and

(j) lend funds including the proceeds of any borrowing and/or issues of securities/financial instruments, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions.

4.3 The Company may take any measure to safeguard its rights and enter into any transaction or transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

5. COMPARTMENTS

5.1 In accordance with the Securitisation Act 2004, the Board is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

5.2 For the avoidance of doubt and pursuant to Article 62 (1) of the Securitisation Act 2004, the rights of the investors and of the creditors are limited to the assets of the Company. Where such rights relate to a compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a

compartment, they are limited to the assets of that compartment.

5.3 Subject to the following paragraph, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

5.4 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings or financial instruments of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or financial instruments or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

5.5 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment shall not be payable out of the assets of any compartment, but may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

5.6 The Board or its delegates, shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company.

5.7 The liquidation of a compartment shall be decided by the Board.

SHARE CAPITAL, SHARES, TRANSFER OF SHARES

6. SHARE CAPITAL

6.1 The subscribed share capital of the Company amounts to EUR 30,000.00 (thirty thousand euros), divided into 30,000 (thirty thousand) shares, each with a nominal value of EUR 1.00 (one euro).

6.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the Sole Shareholder or by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 24 below.

7. SHARES

7.1 The shares are and will remain in registered form (*actions nominatives*), without any option to convert them into bearer shares.

7.2 A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by

any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

7.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

8. TRANSFER OF SHARES

8.1 The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in Article 1690 of the Luxembourg civil code.

8.2 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

BONDS, NOTES AND OTHER DEBT INSTRUMENTS,

SUBORDINATION

9. BONDS, NOTES AND OTHER DEBT INSTRUMENTS

The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered form (*obligations nominatives*), in bearer form (*obligations au porteur*), in dematerialized form or any other form permitted by the Companies Act 1915.

10. SUBORDINATION

The subordination rules contained in Article 64(1) of the Securitisation Act 2004 shall apply to any financial instruments issued by the Company, unless provisions in any agreement entered into by the Company define differently the rank of the rights of investors and creditors of the Company, which shall be prevailing and apply.

SHAREHOLDERS

11. MEETINGS OF THE SHAREHOLDERS OF THE COMPANY

11.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the

Sole Shareholder are documented by way of minutes.

11.2 In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "**General Meeting**") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

11.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the convening notice of the meeting.

11.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

11.5 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12. NOTICE, QUORUM, POWERS OF ATTORNEY AND CONVENING NOTICES

12.1 The notice periods and *quorum* provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

12.2 Each share is entitled to one vote.

12.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

12.4 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature is affixed in accordance with the provisions of the Luxembourg law.

12.5 If all the shareholders of the Company are present or represented

at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

BOARD OF DIRECTORS, AUDITOR

13. MANAGEMENT

13.1 In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director, in the case that the Company has only one (1) Director, as long as the Company has only one (1) shareholder.

13.2 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company can be managed by a Sole Director only who does not need to be the sole shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) Directors who need not be shareholders of the Company. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

13.3 The Director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

13.4 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

14. MEETINGS OF THE BOARD

14.1 The Board may choose to appoint a chairman (the "**Chairman**") among the Directors and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman *pro tempore* who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or by proxy at such meeting.

14.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

14.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda and of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature is affixed in accordance with the provisions of the Luxembourg law, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

14.4 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature is affixed in accordance with the provisions of the Luxembourg law, another Director as his or her proxy.

14.5 Any Director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate.

14.6 The Board can deliberate and act validly only if at least fifty percent (50%) of the Board is present or represented at a meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

14.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature in accordance with the provisions of Luxembourg law, by each and every Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

14.8 This Article 14 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

15. MINUTES OF MEETINGS OF THE BOARD OR RESOLUTIONS OF THE SOLE DIRECTOR

15.1 The written resolutions of the Board passed in accordance with Articles 14.7 and 15.2 shall be held at the Company's registered office.

15.2 The resolutions passed by the Sole Director are documented by written resolutions signed by the Sole Director and held at the Company's registered office.

15.3 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or by any two (2) Directors present or represented at such meeting; and such minutes shall be held at the Company's registered office.

15.4 Copies or extracts of such minutes or written resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

16. POWERS OF THE BOARD

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

17. DELEGATION OF POWERS

17.1 The Board may appoint a person (*délégué à la gestion journalière*), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

17.2 The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

18. BINDING SIGNATURES

The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of at least two (2) Directors, or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii)

the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. In all matters concerned with the daily management and affairs of the Company only, the Company shall also be bound by the sole signature of any person (*délégué à la gestion journalière*) appointed pursuant to Article 17.1.

19. CONFLICT OF INTERESTS

19.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

19.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.3 In the event that any Director may have, directly or indirectly, any financial interest in any transaction opposing the interest of the Company, such Director shall make known to the Board such financial interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting (the "**Conflicted Representative**"). This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

19.4 For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

19.5 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

19.6 The daily manager(s) of the Company, if any, are *mutatis mutandis* subject to the provisions of this Article 19.

20. STATUTORY AUDITOR(S)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (*réviseurs d'entreprises agréés*). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with Article 48 of the Securitisation

Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

FINANCIAL YEAR, DISTRIBUTIONS OF EARNINGS

21. ACCOUNTING YEAR

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

22. ALLOCATION OF PROFITS

22.1 From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6.2 above.

22.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

22.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

DISSOLUTION, LIQUIDATION, AMENDMENTS, NON PETITION

23. DISSOLUTION AND LIQUIDATION

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 24 below or by the Sole Shareholder. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder (as the case may be) deciding such liquidation. Such General Meeting or the Sole Shareholder (as the case may be) shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

24. AMENDMENTS

These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the *quorum* and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

25. PROHIBITION TO PETITION FOR BANKRUPTCY OF THE COMPANY OR TO SEIZE THE ASSETS OF THE COMPANY

In accordance with Article 64 of the Securitisation Act 2004 and in addition to any other contractual agreement between the parties concerned, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the "**Contracting Party**") agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the investor, the creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the investor has invested or in respect of which the creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

APPLICABLE LAW

26. APPLICABLE LAW

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

TRANSITORY PROVISIONS

- 1) The first business year begins today and ends on 31 December 2024.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2025.

SUBSCRIPTION

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 30,000.00 (thirty thousand) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 30,000.00 (thirty thousand Euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

STATEMENT - COSTS ESTIMATION

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by Article 420-1 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that

these Articles comply with the provisions of Article 420-15 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 3,150.-.

RESOLUTIONS OF THE SHAREHOLDER

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of Directors is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as Directors for a term of six (6) years upon incorporation of the Company:

– Zamyra CAMMANS, Director, professionally residing at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

– Camilla Alexandra KLEIN, Director professionally residing at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

– Hélène Michèle GRINE-SICILIANO, Director, professionally residing at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
and

3. that the address of the registered office of the Company is at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The officiating notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille vingt-quatre, le neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Pierre **METZLER**, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu :

Stichting RevoCar, une fondation (*stichting*) existante et constituée selon la loi néerlandaise, ayant son siège social à Museumlaan 2, 3581 KK

Utrecht (Pays-Bas), immatriculée auprès de la chambre de commerce néerlandaise (*Kamer van Koophandel*) sous le numéro 866714650 (« **l'Actionnaire** »),

ici représenté par Alejandro GIMENO, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal, en vertu d'une procuration donné sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée « *ne varietur* » par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les « **Statuts** ») d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit :

FORME, NOM, SIÈGE STATUTAIRE, OBJET, DURÉE

1. FORME ET DÉNOMINATION

1.1 Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination « **RevoCar S.A.** » (la « **Société** ») ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après, la « **Loi sur la Titrisation de 2004** »), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la Loi sur la Titrisation de 2004, la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la « **Loi sur les Sociétés de 1915** »), l'Article 1832 du Code civil luxembourgeois, tel que modifié, et les présents Statuts.

1.2 La Société peut avoir un (1) actionnaire unique (ci-après, l'« **Actionnaire Unique** ») ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

2. SIÈGE SOCIAL

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'administrateur unique (l'« **Administrateur Unique** ») ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société (ci-après, le « **Conseil d'Administration** », ses membres étant les le(s)

« **Administrateur(s)** ») en apportant aux statuts les modifications nécessaires.

2.3 Dans le cas où le l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produiraient ou seraient imminents, événements qui perturberaient les activités normales de la Société à son siège social ou rendraient difficiles les communications avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, il pourrait transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à la fin de ces circonstances anormales. De telles mesures provisoires n'affecteraient pas la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, resterait une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

3. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 23 ci-après, ou de l'Associé Unique.

4. OBJET SOCIAL

4.1 L'objet social de la Société est d'agir en tant que société de titrisation dans le cadre d'une ou plusieurs opérations régies par et en vertu de la Loi sur la Titrisation de 2004.

4.2 La Société peut notamment conclure toutes opérations par lesquelles elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou synthétiquement, des risques relatifs à des créances de toute nature, des droits, des titres de toute nature, d'autres actifs, des obligations ou des passifs de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou l'acceptation de ces risques par la Société sera financée par l'émission d'instruments financiers sous un ou plusieurs programmes ainsi que sous une seule émission et/ou la conclusion de tout type de prêt (par elle-même ou par une autre entité de titrisation) dont la valeur, le rendement, l'intérêt ou la rentabilité dépend des risques acquis ou assumés par la Société.

Sans porter préjudice à ce qui précède, la Société peut, en particulier :

(a) souscrire à ou acquérir, de toute autre manière appropriée, tous titres, instruments financiers émis y compris les obligations, certificats, instruments de dette ou de capital par, ou des participations dans des

organismes de placement collectif, des fonds immobiliers, des fonds de toute nature, des trusts, des institutions ou organisations internationales, des Etats souverains, des sociétés publiques et privées, des sociétés de personnes ou d'autres entreprises dans les limites de la loi ;

(b) dans la mesure où la Loi sur la Titrisation de 2004 l'autorise, gérer activement ou confier à un tiers la gestion active d'un pool de risques qu'elle titrise, constitué de titres de créance, d'instruments financiers de créance ou de créances, tant que les instruments financiers émis pour financer l'acquisition de ce pool de risques ne soient pas offerts au public ;

(c) acquérir, par tout moyen, des créances de toute nature (y compris, sans s'y limiter, toutes créances de crédit à court terme), des droits, des prêts, qui peuvent ou non être incorporés dans des titres ou d'autres facilités de crédit, des dépôts structurés, des créances relatives à d'autres biens ou des produits structurés relatifs à des marchandises ou à des actifs (et les accords ou contrats y afférents) ainsi que tout autre type d'actifs (y compris tout bien meuble ou immeuble et tout actif tangible ou intangible) ;

(d) vendre, transférer, céder, grever, mettre en gage ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour la rémunération que le Conseil d'Administration ou toute personne désignée à cet effet approuvera au moment d'une telle opération, ou tel que déterminé par les documents de titrisation ou d'émission pertinents ;

(e) dans la poursuite de son objet, gérer, appliquer ou utiliser de toute autre manière tous ses actifs, titres ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'Article 61(3) de la Loi sur la Titrisation de 2004 , tout type de garanties et de sûretés, par voie d'hypothèque, de gage, de nantissement ou de tout autre moyen sur les actifs et droits détenus par la Société ;

(f) dans le contexte de la gestion de ses actifs, conclure des opérations de prêts de titres, des mise en pension et y compris, sans s'y limiter, d'autres techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de changement de devise, de taux d'intérêt et autres risques ;

(g) conclure et accomplir des opérations sur produits dérivés (y compris, mais sans s'y limiter, des swaps, des contrats à terme (futures), des contrats à terme de gré à gré et des marchés à prime (options), des produits dérivés, des opérations de rachat, des prêts de titres) et toutes autres opérations similaires ;

(h) émettre des obligations, des billets, des titres participatifs ou toute autre forme de titres de créance (y compris par le biais d'une participation) ou de titres de capital, ou toute autre forme d'instrument financier et conclure tout type de prêt, dont le rendement ou la valeur dépendra des risques acquis ou assumés par la Société ;

(i) conclure tout type de contrats de prêt en tant qu'emprunteur afin de financer l'acquisition ou l'acceptation de risques, pour se conformer à toute obligation de paiement ou autre obligation qui lui incombe en vertu de ses titres, prêts ou instruments financiers ou de tout accord conclu dans le cadre de ses activités ; et

(j) prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou émission de titres/instruments financiers, dans les limites de la Loi sur la Titrisation de 2004 et à condition que ce prêt ou cet emprunt concerne des opérations de titrisation.

4.3 La Société peut prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et conclure toutes opérations ou transactions qui sont directement ou indirectement liées ou utiles à ses objectifs et qui sont à même de promouvoir leur accomplissement ou leur développement de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

5. COMPARTIMENTS

5.1 Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le Conseil d'Administration est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

5.2 Pour éviter tout doute et conformément à l'Article 62 (1) de la Loi sur la Titrisation de 2004, les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la Société. Lorsque ces droits sont relatifs à un compartiment ou sont nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

5.3 Sous réserve du paragraphe suivant, tous les actifs attribués à un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs de ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

5.4 Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du rachat ou du remboursement intégral des emprunts ou des instruments financiers de la Société imputables à un compartiment et de la pleine satisfaction et de

l'extinction de toutes les obligations de la Société à l'égard des autres créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de ces emprunts ou instruments financiers ou de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans ce compartiment, le Conseil d'Administration peut allouer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

5.5 Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment spécifique ne seront pas payables avec les actifs de tout compartiment, mais peuvent être payées avec le patrimoine général de la Société ou être réparties par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société au prorata des actifs de ces compartiments ou sur toute autre base qu'il jugera plus appropriée.

5.6 Le Conseil d'Administration ou ses délégués établira et tiendra des livres comptables séparés pour chaque compartiment de la Société.

5.7 La liquidation d'un compartiment sera décidée par le Conseil d'Administration.

CAPITAL SOCIAL, ACTIONS, TRANSFERT D'ACTIONS

6. CAPITAL SOCIAL

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 30.000,00 (trente mille Euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un Euro) chacune.

6.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Actionnaire Unique ou par l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 24 ci-dessous.

7. ACTIONS

7.1 Les actions sont et resteront nominatives, sans aucune option de les convertir en actions au porteur.

7.2 Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société est tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre indique le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ce registre.

7.3 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites

prévues par la loi.

8. TRANSFERT DES ACTIONS

8.1 Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes munies des pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois applicables à la cession de créances.

8.2 La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert attestant du consentement du cédant et du cessionnaire et à la satisfaction de la Société.

OBLIGATIONS, NOTES ET AUTRES INSTRUMENTS DE DETTE,

SUBORDINATION

9. OBLIGATIONS, BILLETTS ET AUTRES TITRES DE CRÉANCE

La Société peut émettre des obligations ou d'autres titres de créance sous forme nominative, au porteur, dématérialisée ou sous toute autre forme autorisée par le Loi sur les Sociétés de 1915.

10. SUBORDINATION

Les règles de subordination contenues dans l'Article 64(1) de la Loi sur la Titrisation de 2004 s'appliqueront à tous les instruments financiers émis par la Société, à moins que les dispositions de tout contrat conclu par la Société ne définissent différemment le rang des droits des investisseurs et des créanciers de la Société qui prévalent et s'appliquent.

ACTIONNAIRES

11. ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

11.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

11.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société (ci-après, l'«Assemblée Générale») régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes

relatifs à toutes les opérations de la Société.

11.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans les convocations.

11.4 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

11.5 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

11.6 Tout actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise de manière continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer de manière appropriée ; et la participation à l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

12. PRÉAVIS, QUORUM, PROCURATIONS ET CONVOCATIONS

12.1 Les délais de convocation et le quorum requis par la loi régissent la convocation et la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

12.2 Chaque action donne droit à une voix.

12.3 Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant.

12.4 Chaque actionnaire peut prendre part à l'Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise.

12.5 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

ADMINISTRATION - DIRECTION

13. ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

13.1 Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique dans le cas où la société n'a qu'un (1) seul Administrateur, tant que la société n'a qu'un (1) seul actionnaire.

13.2 Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) Administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Le(s) membre(s) du Conseil d'Administration est/sont élu(s) pour un mandat n'excédant pas six (6) ans et il(s) est/sont rééligible(s).

13.3 Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

13.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

14. RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14.1 Le Conseil d'Administration peut choisir de nommer un président (ci- après, le « **Président** ») parmi les Administrateurs et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président *pro tempore* qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

14.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

14.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

14.4 Tout Administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre Administrateur comme son mandataire.

14.5 Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

14.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins cinquante pour cent (50%) du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

14.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du

Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

14.8 L'article 14 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

15. PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RÉOLUTIONS DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

15.1 Les résolutions écrites adoptées par le Conseil d'Administration conformément aux Articles 14.7 et 15.2 sont conservées au siège social de la Société.

15.2 Les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique sont inscrites par des résolutions écrites signées par l'Administrateur Unique et conservées au siège social de la Société.

15.3 Le procès-verbal de toute réunion du Conseil est signé par le Président ou un membre du Conseil d'Administration qui en aura assumé la présidence ou par deux (2) Administrateurs présents ou représentés à cette réunion, et les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société.

15.4 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux ou résolutions écrites destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

16. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

17. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

17.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou

non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

17.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

18. SIGNATURES AUTORISÉES

La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins deux (2) Administrateurs ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un Administrateur Unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans le cadre de la gestion journalière uniquement, la Société est également engagée par la signature unique d'un délégué à la gestion journalière désigné selon l'Article 17.1.

19. CONFLIT D'INTÉRÊTS

19.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

19.2 Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

19.3 Au cas où un Administrateur aurait, directement ou indirectement, un intérêt financier dans une quelconque affaire contraire à l'intérêt de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt financier et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale (ci-après, le « **Représentant en Conflit** »). Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

19.4 Tant que la Société est administrée par un Administrateur

Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

19.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

19.6 Le(s) délégué(s) à la gestion journalière de la Société est/sont, le cas échéant, soumis *mutatis mutandis* à cet Article 19.

20. RÉVISEUR(S) D'ENTREPRISES AGRÉÉ(S)

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 48 de la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

EXERCICE FINANCIER, DISTRIBUTIONS DES RÉSULTATS

21. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

22. AFFECTATION DES BÉNÉFICES

22.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société (le cas échéant) 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 6.2 des Statuts.

22.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

22.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

DISSOLUTION, LIQUIDATION

23. DISSOLUTION ET LIQUIDATION

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 24 ci-après ou par l'Actionnaire unique. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique (selon le cas échéant) décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale ou l'Associé Unique (le cas échéant) déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

24. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

25. INTERDICTION D'ASSIGNER LA SOCIÉTÉ EN FAILLITE OU DE SAISIR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'Article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004 et en complément de tout autre accord entre les parties concernées, tout investisseur dans, et tout créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la «Partie Contractante») acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un investisseur, un créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le créancier ou la partie contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

DROIT APPLICABLE

26. DROIT APPLICABLE

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de

1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

- 1) Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2024.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2025.

SOUSCRIPTION

Les statuts de la Société étant ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à 30.000 (trente mille) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 30.000,00 (trente mille Euros) versée par l'Actionnaire est désormais à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

DÉCLARATION - ESTIMATION DES FRAIS

Le notaire signataire du présent acte déclare que les conditions prescrites par l'Article 420-1 de la Loi sur les Sociétés de 1915 sont remplies et témoigne expressément de leur réalisation. En outre, le notaire signataire du présent acte confirme que les présents statuts sont conformes aux dispositions de l'Article 420-15 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le montant, approximatif au minimum, des frais, dépenses, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit, encourus ou imputés à la Société du fait de sa constitution, est approximativement évalué à 3.150,- EUR.

RÉSOLUTIONS DE L'ACTIONNAIRE

La partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes :

1. le nombre d'Administrateurs est fixé à 3 (trois) ;
2. les personnes suivantes sont nommées Administrateurs pour un mandat de six (6) ans à compter de la constitution de la Société :
 - Zamyra CAMMANS, Administrateur, résidant professionnellement à 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ;
 - Camilla Alexandra KLEIN, Administrateur, résidant professionnellement à 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
 - Hélène Michèle GRINE-SICILIANO, Administrateur, résidant professionnellement à 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ; et

3. que l'adresse du siège social de la Société est à 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont le présent acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour indiqué au début du présent document.

L'acte ayant été lu au mandataire de l'Actionnaire unique, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Hono : 1.550,- EUR